

RAPPORT ANNUEL du SISTO sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

ANNEE 2015

(en application du décret n°2000-404 du 11 Mai 2000)

Carte d'identité

- SISTO
4 rue de la Roirie, 49500 SEGRE
www.sisto.fr
- 3 Communautés de Communes
- 33 Communes
- 35 614 habitants (population municipale)
- 655 professionnels et collectivités
- Taux d'habitat vertical 3,5 %
- Compétences :
collectes, traitement et déchèteries
- 3 déchèteries
- 466 kg de déchets collectés par habitant
- Mode de financement : Redevance Incitative



A. LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le **Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures (SISTO)** exerce les compétences suivantes :

- Collecte des déchets ménagers et assimilés
- Traitement des déchets ménagers et assimilés

1. Le territoire desservi

Le SISTO regroupe la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers, la Communauté de Communes du Canton de Segré et 4 communes de la Communauté Candéenne de Coopérations Communales : Angrie, Chazé-sur-Argos, Freigné et Loiré.



Organisation générale

L'ensemble du territoire syndical est collecté pour les ordures ménagères et les déchets recyclables.

La collecte des ordures ménagères se fait en porte à porte (bacs pucés) pour 94 % des habitations et le reste en apport volontaire : conteneurs enterrés et semi-enterrés à contrôle d'accès du fait de la mise en place de la Redevance Incitative au 01/01/2013.

La collecte des déchets recyclables se fait en apport volontaire sur 109 points répartis sur le territoire.

2. La collecte des déchets ménagers et assimilés pris en charge par le service

2.1. Population desservie

La population municipale est de : 35 614 habitants (recensement INSEE 2014) dont 6 % de la population desservie en apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles

En outre, le SISTO prend en charge la collecte de 650 professionnels et collectivités dont 14,6 % desservis en apport volontaire pour les OMR.

2.2. Fréquences de collecte

Collecte des ordures ménagères résiduelles :

Elle se fait : 1 fois / toutes les 2 semaines : dans les 33 Communes (annexe 1 : calendrier de collecte).

Une partie des ordures ménagères résiduelles sont compactées sur le site de transfert de l'Ebeaupinière à Sainte Gemmes d'Andigné.

Les terrains de camping (au nombre de 7) sont collectés 1 à 2 fois / semaine en ordures ménagères en période estivale (du 1^{er} juillet au 31 août).

Certains professionnels sont également collectés 1 à 2 fois / semaine en ordures ménagères à leur demande (collecte régulière ou ponctuelle).

2.3. Les déchèteries

Au 1^{er} janvier 2003, le SISTO a pris la compétence « gestion des déchèteries » qui auparavant était assurée par la Communauté de Communes du Canton de Segré – pour la déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné – et par la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers – pour la déchèterie du Lion d'Angers.

Une troisième déchèterie a été construite en 2003 sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Candé, à Chazé-sur-Argos.

Ainsi, le SISTO a en charge la gestion de 3 déchèteries :

- Déchèterie, l'Ebeaupinière, 49 500 Sainte Gemmes d'Andigné – réhabilitée en 2012
- Déchèterie, Z.I. La Sablonnière, 49 220 Le Lion d'Angers – mise en service en 1998
- Déchèterie, La Lande du Noillon, 49 500 Chazé-sur-Argos – mise en service en 2003

Types de déchets collectés

Les particuliers peuvent déposer en déchèteries, les déchets suivants :

- Cartons
- Bois
- Mobilier (Déchèterie de Ste Gemmes d'Andigné uniquement)
- Ferrailles
- Tout Venant
- Gravats
- Déchets Verts
- Appareils électriques et électroniques : gros électroménagers ; écrans ; petits appareils électriques
- Déchets dangereux : Batteries, piles et accumulateurs ; cartouches d'encre ; huiles de vidange ; huiles de friture ; filtres à huile et à gasoil ; radiographies ; déchets de produits d'entretien, bricolage et jardinage ; lampes et néons
- Textiles
- Bouchons en plastique et de liège
- Réemploi
- Pneus (1 collecte en 2015 sur 2 demi-journées)

Horaires d'ouverture : voir annexe 2

Conditions d'acceptation des usagers

Les usagers sont acceptés en déchèterie à condition qu'ils respectent le règlement intérieur.

Ils doivent posséder la carte d'accès déchèterie pour entrer.

Les 3 déchèteries sont ouvertes aux particuliers habitant sur le territoire du SISTO. Ils peuvent déposer gratuitement tous les déchets précédemment cités (coûts des déchèteries compris dans la redevance incitative).

Les professionnels travaillant sur le SISTO (ayant un chantier sur le territoire du SISTO) sont acceptés sur les 3 déchèteries moyennant l'acquittement d'une somme proportionnelle au poids déposé (Sainte Gemmes d'Andigné et Le Lion d'Angers) ou au volume déposé (Chazé-sur-Argos). Les tarifs appliqués en 2015 sont indiqués en annexe n°3. La facturation est fonction de la nature du déchet.

Les professionnels ne peuvent apporter que les déchets suivants :

- Tout Venant
- Gravats
- Déchets Verts
- Cartons
- Ferrailles
- Bois

Pour leurs autres déchets (généralement des déchets toxiques propres à leur activité), les professionnels doivent faire appel à des sociétés spécialisées.

2.4. Autres collectes séparées

- Collecte des déchets recyclables (emballages, verres et papiers) :

La collecte des déchets recyclables a lieu 1 ou plusieurs fois par semaine au niveau des points d'apport volontaire selon le taux de remplissage des conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

- La collecte des cartons des professionnels :

Depuis janvier 2012, les cartons des professionnels sont collectés en même temps que leur bac pucé.

En effet le camion de collecte est bi-compartmenté : collecte des ordures ménagères des particuliers et professionnels d'une part et collecte des cartons des professionnels d'autre part.

2.5. Bilan des tonnages collectés

	PARTICULIERS				PROFESSIONNELS et COLLECTIVITES		TOTAL	
	Déchets ménagers collectés en 2014 (tonnes)	<i>Déchets ménagers collectés en 2014 (kg / hab)</i>	Déchets ménagers collectés en 2015 (tonnes)	<i>Déchets ménagers collectés en 2015 (kg / hab)</i>	Déchets assimilés collectés en 2014 (tonnes)	Déchets assimilés collectés en 2015 (tonnes)	Déchets ménagers et assimilés 2014 (tonnes)	Déchets ménagers et assimilés 2015 (tonnes)
ORDURES MENAGERES	2 473,14	70,16	2 493,56	70,02	1 564,63	1 506,17	4 037,77	3 999,73
COLLECTE SELECTIVE	3581,315	101,60	3655,165	102,63	59,875	49,885	3 641,19	3 705,05
Emballages	1094,87	31,06	1 144,32	32,13	45,29	35,26	1 140,16	1 179,58
Verres	1522,755	43,20	1 567,83	44,02	8,785	7,65	1 531,54	1 575,48
Papiers	963,69	27,34	943,02	26,48	5,8	6,98	969,49	949,99
DECHETERIES	10371,12	312,35	10448,49	311,35	891,25	931,88	11 262,37	11 380,37
Cartons	197,97	5,96	182,20	5,43	48,86	43,55	246,83	225,75
Déchets Verts	4793,72	144,38	4806,82	143,23	481,99	493,12	5 275,71	5 299,94
Ferrailles	234,92	7,08	238,40	7,10			234,92	238,40
Bois	194,89	5,87	195,35	5,82	17,15	17,99	212,04	213,34
Tout-Venant	2289,29	68,95	2166,49	64,56	212,24	233,94	2 501,52	2 400,42
Plastiques Durs	25,30	0,76	16,60	0,49			25,30	16,60
D3E	256,36	7,72	269,10	8,02			256,36	269,10
Mobilier	51,90	1,56	263,04	7,84			51,90	263,04
Gravats	2101,80	63,30	2099,20	62,55	131,02	143,28	2 232,82	2 242,48
Déchets Dangereux	79,96	2,41	76,87	2,29			79,96	76,87
Réemploi	1,76	0,05	1,45	0,04			1,76	1,45
Textiles	143,25	4,31	132,98	3,96			143,25	132,98
Tonnage global collecté	16425,57	484,12	16597,22	484,00	2515,76	2487,94	18 941,33	19 085,15

Dans la catégorie Déchets Dangereux, les déchets de produits de bricolage (peintures, colles, vernis...) représentent 37 % du tonnage collecté. Viennent ensuite les huiles de vidange pour 15 % et les batteries pour 13 %.

Par ailleurs, les déchets dangereux sont pris en charge à 60% par l'éco-organisme qui en a la charge : EcoDDS.

2.6. Organisation de la collecte et évolutions prévisibles

Le service de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (Emballages, verres et Papiers) est assuré par la société SUEZ ENVIRONNEMENT, basée à Segré (49), suite à la passation d'un marché public au 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 6 ans (+1).

Le service de collecte en déchèterie est assuré par la société SUEZ ENVIRONNEMENT, basée à Segré (49), suite à la passation d'un marché public en janvier 2012 pour une durée de 5 ans (+1). La société SUEZ ENVIRONNEMENT assure le gardiennage, l'accueil et l'orientation du public, l'enlèvement des bennes et l'élimination des principaux déchets (tout venant, cartons, bois, gravats et végétaux (uniquement les rotations de bennes)).

La collecte et l'élimination des déchets ménagers spéciaux sont assurées par la société TRIADIS, basée à Saint Jacques de la Lande (35) suite à la passation d'un marché public en janvier 2012 pour une durée de 5 ans (+1).

Le broyage des déchets verts est réalisé par la société ECOSYS, basée à Nantes (44), suite à la passation d'un marché public en janvier 2012 pour une durée de 5 ans (+1).

La collecte et le recyclage de la ferraille sont assurés par la société GDE, basée à Montoir de Bretagne (44) suite à la passation de marché public en janvier 2012 pour une durée de 5 ans (+1).

La collecte des objets pour le réemploi est réalisée par l'association l'Arbre Vert, basée à Segré. Une convention a été signée entre l'Arbre Vert et le SISTO pour une durée de 3 ans.

Au cours de l'année 2016, il n'y aura pas d'évolutions dans la collecte des déchets sur le territoire du SISTO.

3. La prévention des déchets ménagers et assimilés

En juin 2009, le SISTO s'est lancé dans un Programme Local de Prévention des déchets. Il s'est engagé auprès de l'ADEME à réduire de 7% la quantité d'ordures ménagères produites en 5 ans. Pour cela le SISTO a mis en place un programme d'action à mettre en œuvre au cours des 5 années du programme. Ce programme s'est terminé en avril 2015.

Les actions conduites en 2015 sont, entre autres, la promotion du compostage (distributions de composteurs aux particuliers, accompagnement au compostage collectif et en établissement), la participation à la Semaine du Développement Durable et à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (diverses animations et ateliers proposées au grand public), la promotion du réemploi (conteneur du réemploi en déchèteries), la participation à la charte Jardiner au Naturel portée par le SYMBOLIP (SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions), la promotion de l'utilisation de gobelets réutilisables lors des événements, ou encore la sensibilisation des scolaires à la réduction des déchets (animation sur le compostage et sur la prévention).

3.1. Le compostage

La promotion du compostage domestique a continué en 2015 : 72 composteurs ont été distribués au cours de l'année. Au 31 décembre 2015, 1 905 foyers sont équipés d'un composteur individuel fourni par le SISTO.

Deux autres formes de compostage sont également développés : le compostage collectif (2 sites en place) et le compostage en établissement (30 établissements équipés de composteur dont écoles, centres aérés, maison de retraite).

3.2. La collecte des textiles

En 2015, 132,98 tonnes de textiles ont été collectés (Le Relais: 91,78 tonnes + Eco textiles : 41,20 tonnes) 39 conteneurs destinés à la collecte des textiles sont implantés sur la plupart des communes du territoire.

3.3. La sensibilisation des scolaires à la prévention

Afin de sensibiliser les scolaires à la réduction des déchets, 3 animations différentes sont proposées par le SISTO aux écoles : la prévention des déchets, le compostage, le gaspillage alimentaire. Ces animations sont accessibles à partir du cycle 2. En 2015, 300 enfants ont bénéficié d'une animation sur la réduction des déchets.

3.4 Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés (base 100 en 2010)

Tonnages	2010	2015	Evolution 2015/2010
Ordures Ménagères et Assimilés	6311	4000	-37%
Collecte sélective	3394	3749	10%
Déchèteries	7786	11325	45%
TOTAL	17491	19074	9%

En se basant sur les tonnages collectés, la quantité de déchets ménagers et assimilés a progressé de 9% entre 2010 et 2015.

kg/hab.	2010	2015	Evolution 2015/2010
Ordures Ménagères et Assimilés	191,1	112,3	-41%
Collecte sélective	102,8	105,3	2%
Déchèteries	260,2	337,5	30%
TOTAL	554,0	555,0	0%

En se basant sur la quantité de déchets collectés par habitant, la quantité de déchets ménagers et assimilés est restée stable entre 2010 et 2015.

B. LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES CONJOINTEMENT

1. Localisation des unités de traitement et nom des exploitants + nature des traitements et valorisations réalisés par flux de déchets

	Unité de traitement	Localisation	Exploitant	Traitement ou Valorisation
ORDURES MENAGERES	Centre de Stockage classe 2	Champteussé sur Baconne (49220 Chenillé-Champteussé)	SEDA	Enfouissement - classe 2
COLLECTE SELECTIVE				
Emballages	Centre de Tri de Segré	Segré (49500)	SUEZ ENVIRONNEMENT	Valorisation matière
Verres	Centre de Tri de Segré	Segré (49500)	SUEZ ENVIRONNEMENT	Valorisation matière
Papiers	Centre de Tri de Segré	Segré (49500)	SUEZ ENVIRONNEMENT	Valorisation matière

	Unité de traitement	Localisation	Exploitant	Traitement ou Valorisation
DECHETERIES				
Cartons	Centre de Tri de Segré	Segré (49500)	SUEZ ENVIRONNEMENT	Tri puis recyclage
Déchets Verts	Compostage à la ferme	Bourg d'Iré (49520), Saint Martin du Bois (49500), Montreuil sur Maine (49220)	EARL La Vielle Douve, GAEC de La Poulinière, SCA Lion d'Anjou	Valorisation matière
Ferrailles	Centre de Transfert	Ecouflant (49000)	GDE	Valorisation matière
Bois	Centre de tri DIB Noyant la Gravoyère	Noyant la Gravoyère (49520)	2B Recyclage	Valorisation matière
Tout-Venant	Centre de Stockage classe 2	Champteussé sur Baconne (49220 Chenillé-Champteussé)	SEDA	Enfouissement - classe 2
Plastiques Durs	Centre de Tri de Segré	Segré (49500)	SUEZ ENVIRONNEMENT	Valorisation matière
D3E	TRIADE / AFM Recyclage	Saint Sylvain d'Anjou (49480 Verrières en Anjou) / Rennes (35000)	Triade Electronique / AFM Recyclage	Regroupement puis valorisation matière
Mobilier	Centre de tri de Tiercé	Tiercé (49125)	Brangeon Environnement	Tri puis valorisation matière ou énergétique
Gravats	Centre de Stockage classe 3	L'Hotellerie de Flée (49500)	2B Recyclage	Enfouissement - classe 3
Déchets Dangereux	Centre de Regroupement	Saint Jacques de La Lande (35136)	TRIADIS	Valorisation matière ou énergétique
Réemploi	Association L'Arbre Vert	Segré (49500)	L'Arbre Vert	Réemploi
Textiles	Le Relais Atlantique / Ecotextiles	Saint Herblain (44806) / Apilly (60400)	Le Relais Atlantique / Ecotextiles	Valorisation matière

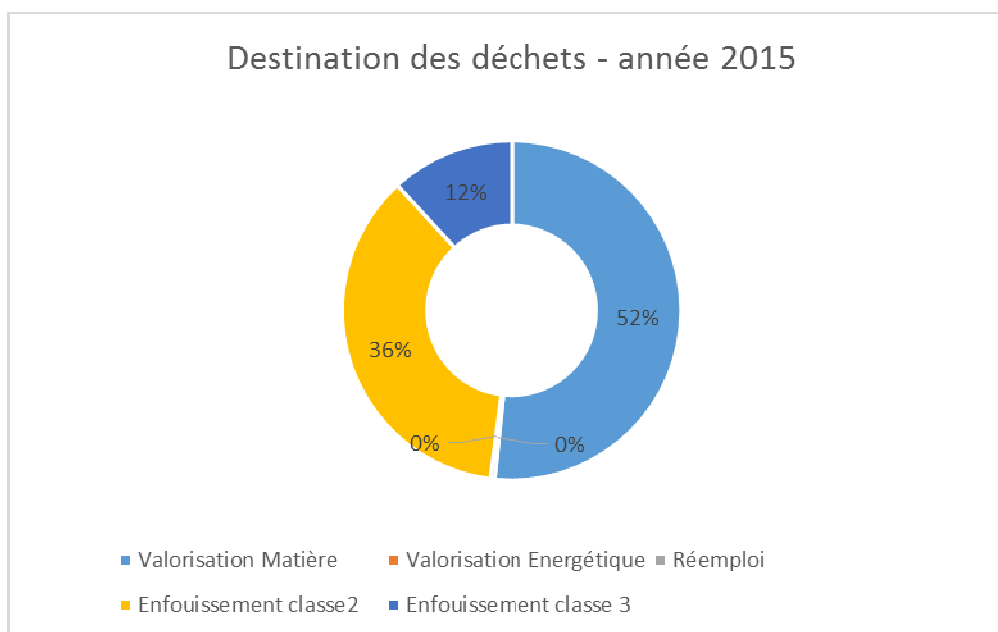
2. Capacité des unités de traitement et tonnages traités dans l'année

SEDA : La capacité annuelle de traitement du centre de stockage de classe II de la SEDA est de 100 000 T. En 2015, le centre de stockage a traité 38 436 T.

Centre de Tri de Segré : La capacité annuelle de traitement du centre de tri de Segré est de 7 000 T. En 2015, le centre de tri a traité 5 901 T.

3. Taux global de valorisation matière et valorisation énergétique des quantités de déchets ménagers et assimilés

Le taux global de valorisation matière est de 51,6% pour l'année 2015.
0,4% des déchets ménagers et assimilés ont été valorisés énergétiquement.



4. Indices de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010.

Tonnage	2010	2015	Evolution 2015/2010
Ordures Ménagères et Assimilés	6311	4000	-37%
Déchèteries - Tout Venant	1597	2400	50%
TOTAL	7908	6400	-19%

kg/hab	2010	2015	Evolution 2015/2010
Ordures Ménagères et Assimilés	191,08	112,31	-41%
Déchèteries - Tout Venant	53,38	71,53	34%
TOTAL	244,5	183,8	-25%

La quantité de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage a diminué de 60,7 kg/hab. entre 2010 et 2015, soit une baisse de 25%.

5. Mesures prise dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

Sans objet

C. LES INDICATEURS FINANCIERS

1. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Le mode d'exploitation de l'ensemble du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est la prestation de service.

Les principaux prestataires sont SUEZ Environnement, ECOSYS, TRIADIS et l'Entreprise MALABEUX.

2. Montant annuel global des dépenses et modalités de financement

2.1 Montant annuel des dépenses

Dépenses de fonctionnement	2 838 552 €
Dépenses d'investissement	162 333 €

Données Compte Administratif 2015

2.2 Modalités de financement

Le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est financé principalement par la redevance incitative. Les soutiens des éco-organismes, les aides publiques, les recettes perçues au titre de la valorisation ainsi que les recettes perçues sur les dépôts des professionnels en déchèteries viennent équilibrer le budget.

Redevance Incitative	2 344 144 €	72 %
Autres recettes	892 689 €	28 %
Soutiens Eco-organismes, aides publiques	577 249 €	18 %
Recettes de valorisation	223 582 €	7 %
Recette dépôts professionnels en déchèteries	46 555 €	1,5 %
Autres recettes	45 303 €	1,5 %
Montant Global	3 236 833 €	

Données Compte Administratif 2015

3. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

PRESTATAIRES	PRESTATIONS	Rémunération annuelle € HT
SUEZ ENVIRONNEMENT	Pré-collecte (location parc de bacs OMR, nettoyage PAV)	180 084 € HT
SUEZ ENVIRONNEMENT	Collecte des OMR, Emballages, Verres et Papiers	856 391 € HT
SUEZ ENVIRONNEMENT	Tri des Emballages et Papiers, Rechargement du verre	372 236 € HT
SUEZ ENVIRONNEMENT	Traitement des OMR	365 325 € HT
SUEZ ENVIRONNEMENT	Déchèteries	476 416 € HT
ECOSYS	Broyage des Végétaux	20 981 € HT
TRIADIS	Evacuation / Traitement des déchets dangereux	23 641 € HT
MALABEUX	Poussage végétaux	17 880 € HT

Données Compte Administratif 2015

4. Modalités d'établissement de la redevance incitative

La redevance incitative comprend une part fixe et une part variable :

- La part fixe comprend la collecte (15 passages par an) et le traitement (enfouissement) des ordures ménagères résiduelles, la collecte des points d'apports volontaires, le tri des déchets recyclables, la gestion des déchèteries, la gestion administrative du service.
- La part variable correspond aux coûts de collecte du bac et de traitement des ordures ménagères résiduelles. Surcote : de 15 à 26 levées du bac.

En 2015, 5 grilles tarifaires ont été votées (cf. annexe 4) :

- 1 grille pour les PARTICULIERS disposant d'un bac pour leurs ordures ménagères ;
- 1 grille pour les PROFESSIONNELS disposant d'un bac pour leurs ordures ménagères ;
- 1 grille pour les PART/PRO (professionnels ayant leur habitation sur leur lieu de travail) disposant d'un bac pour leurs ordures ménagères ;
- 1 grille pour les PARTICULIERS et les PROFESSIONNELS déposant leurs ordures ménagères dans les conteneurs d'apport volontaire ;
- 1 grille pour les PART/PRO déposant leurs ordures ménagères dans les conteneurs d'apport volontaire.

5. Montant global et détaillé des différentes aides publiques et soutiens reçus des éco-organismes.

	Montant Aide ou Soutien année 2015
ADEME	47 964,00 €
ECO EMBALLAGES	450 449,49 €
ECOFOLIO	35 269,97 €
OCAD3E	22 248,92 €
ECOMOBILIER	14 850,99 €
ECODDS	2 940,96 €
ECOTLC	3 524,80 €
TOTAL	577 249,13 €

Données Compte Administratif 2015

6. Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation

Le tableau ci-dessous indique les sommes versées au SISTO pour l'année 2015, par les entreprises de valorisation (filiales) ainsi que les tonnages de produits recyclables livrés à ces mêmes filiales.

MATERIAUX	TONNAGE (tonnes)	Montant moyen (€ / tonne)	Montant des recettes filiales	Rappel 2014
Cartons*/Cartonnettes	469,31	99,06 €	46 491,65 €	50 668,21 €
Acier	131,76	128,04 €	16 870,55 €	17 912,47 €
Verres	1 555,98	23,02 €	35 823,13 €	35 784,45 €
Papiers	966,28	74,28 €	71 772,14 €	102 885,15 €
Aluminium	11,22	339,79 €	3 812,44 €	3 291,00 €
Plastiques	184,03	229,63 €	42 258,33 €	45 740,98 €
Briques Alimentaires	37,49	2,20 €	82,48 €	82,89 €
Ferrailles	224,18	24,99 €	5 602,80 €	12 832,60 €
Batteries	10,47	61,03 €	638,98 €	650,55 €
Plastiques durs	16,63	13,82 €	229,87 €	442,98 €
TOTAL	3 607,33	61,98	223 582,36	270 291,26

Données Compte Administratif 2015

*sont compris les cartons déchèteries, cartons professionnels et cartonnettes du tri sélectif

7. Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets ; évolution sur les 3 dernières années

Les coûts aidés détaillés ci-dessous proviennent de la Matrice Comptacoût. La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME. La matrice est alimentée par des données comptables. Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion. Les coûts pris en compte dans cette matrice correspondent aux dépenses et recettes réellement effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année étudiée. C'est pourquoi quelques chiffres peuvent différer des montants inscrits au compte administratif.

Le tableau ci-dessous indique le coût aidé en € HT, en € HT/T et € HT/hab. de l'ensemble des flux (OMR, Recyclables, Déchèteries...) pour les années 2013 / 2014 / 2015.

Le coût aidé = coût complet - les ventes de matériaux - les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...) - les aides reçues (ADEME)

	2013	2014	2015
€ HT	2 231 230,29	1 942 189,25	2 229 230,71
€ HT/T	142,77	117,22	132,36
€ HT/hab	63,97	53,45	55,06

Les tableaux ci-dessous indiquent le coût aidé en € HT, en € HT/T et € HT/hab. par flux (OMR, Recyclables, Déchèteries...) pour les années 2013 / 2014 / 2015.

2013

	OMR	Verre	JRM	Emballages	Déchèteries	Cartons Pro
€ HT	1 390 912,07	81 669,20	-34 109,11	134 884,98	638 940,85	20 041,15
€ HT/T	326,58	53,47	-33,16	122,70	83,43	357,24
€ HT/hab	39,88	2,34	-0,98	3,87	19,50	

2014

	OMR	Verre	JRM	Emballages	Déchèteries	Cartons Pro
€ HT	1 065 299,45	68 520,88	-27 718,79	135 764,72	680 594,17	20 740,52
€ HT/T	263,83	44,74	-28,59	119,08	76,98	424,49
€ HT/hab	29,32	1,89	-0,76	3,74	18,73	

2015

	OMR	Verre	JRM	Emballages	Déchèteries	Cartons Pro
€ HT	1 229 624,37	72 220,86	685,83	213 006,24	696 177,63	20 890,16
€ HT/T	307,41	45,85	0,72	180,67	77,69	474,78
€ HT/hab	30,37	1,78	0,02	5,26	17,19	

8. Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque type de déchets en 2015

Les étapes techniques correspondent à la Prévention, la Pré-collecte (bacs OMR, conteneurs semi-enterrés...), la collecte et le traitement (transport et transfert compris) des déchets.

Le tableau ci-dessous indique le coût complet en € HT, en € HT/Tonne et € HT/hab. de l'ensemble des flux (OMR, Recyclables, Déchèteries) fonction des diverses étapes techniques.

	Prévention	Pré-collecte	Collecte	Traitement
€ HT	35 432,95	370 481,47	1 163 191,78	1 163 377,46
€ HT/T	2,35	48,09	69,61	71,98
€ HT/hab	0,88	9,15	28,73	25,77

Les tableaux ci-dessous indiquent le coût complet en € HT, en € HT/Tonne et € HT/hab. par flux (OMR, Recyclables, Déchèteries) fonction des diverses étapes techniques.

OMR	Prévention	Pré-collecte	Collecte	Traitement
€ HT	14 173,18	194 470,96	527 436,78	365 324,56
€ HT/T	3,54	48,62	131,86	91,33
€ HT/hab	0,35	4,80	13,03	9,02

Verre	Prévention	Pré-collecte	Collecte	Traitement
€ HT		49 230,66	44 544,21	9 229,93
€ HT/T		31,26	28,28	5,86
€ HT/hab		1,22	1,10	0,23

JRM	Prévention	Pré-collecte	Collecte	Traitement
€ HT	7 086,59	50 537,67	31 618,15	8 136,28
€ HT/T	7,46	53,2	33,28	8,56
€ HT/hab	0,18	1,25	0,78	0,20

Emballages	Prévention	Pré-collecte	Collecte	Traitement
€ HT	7 086,59	76 242,18	232 071,49	353 696,00
€ HT/T	6,01	64,67	196,84	300,00
€ HT/hab	0,18	1,88	5,73	8,74

Déchèteries	Prévention	Pré-collecte	Collecte	Traitement
€ HT	7 086,59		306 955,40	422 865,25
€ HT/T	0,79		34,25	34,85
€ HT/hab	0,18		7,58	7,71

Cartons Pro	Prévention	Pré-collecte	Collecte	Traitement
€ HT			20 565,75	1 328,49
€ HT/T			467,4	30,19

D. AXES DE TRAVAIL POUR L'ANNEE 2016

Nouveau : Evolution des consignes de tri au 1^{er} septembre 2016

Stabilisation du service déchets

- 2 facturations, la première en avril/mai et la seconde en septembre/octobre 2016,
- Actualisation du règlement de service (collecte et facturation).

Communication

- Edition du Journal du SISTO n°24 et 25,
- Réalisation des divers supports de communication utiles au cours de l'année (guides, affiches de tri, ...),
- Réalisation d'animations scolaires auprès du jeune public,
- Actualisation du site internet,
- Accompagnement à l'évolution des consignes de tri des déchets (extension des consignes plastiques).

Prévention des déchets

Bien que son Programme Local de Prévention des déchets soit terminé depuis avril 2015, le SISTO poursuivra ses actions de prévention hors contrat avec l'ADEME en 2016 : promotion du compostage et des différentes actions de réduction des déchets engagées.

Fin 2015, le SISTO a été retenu Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage par le Ministère de l'Environnement, dans le cadre du SEDNO (Syndicat mixte d'Etude pour l'élimination des Déchets de la zone Nord-Ouest).

ANNEXES

SISTO - RAPPORT ANNUEL 2015

L'annexe n°1 donne les jours de collecte des OMR pour chaque commune du SISTO pour l'année 2015.

L'annexe n°2 détaille la liste des produits acceptés et refusés dans les déchèteries en 2015, ainsi que les horaires d'ouverture.

L'annexe n°3 indique les tarifs appliqués en 2015 aux professionnels pour leurs dépôts en déchèteries.

L'annexe n°4 donne les grilles tarifaires appliquées en 2015.

Annexe 1

Calendrier de collecte des Ordures Ménagères en 2015

CALENDRIER DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2015

POUR CONNAÎTRE VOS JOURS ET SEMAINES DE COLLECTE :
 1 Repérez votre commune dans le tableau de gauche. Un jour et un code couleur y sont associés.
 2 Reportez ensuite votre jour et le code couleur correspondant dans le tableau de droite pour connaître les dates exactes de collecte.

Il n'y a pas de collecte les jours fériés. La collecte est décalée d'un jour pour le reste de la semaine.
 → Suivez le guide: ↓

COMMUNES	JOURS	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN
ANDIGNÉ	MARDI	J 1	D 1	D 1	Ma 1	V 1	L 1
ANDRE	VENDREDI	V 2	L 2	L 2	J 2	S 2	Ma 2
AVRÉ	LUNDI	S 2	Ma 2	Ma 2	V 2	D 2	Me 2
BRAN SUR LONGUEAU	JEUDI	D 4	Ma 4	Ma 4	S 4	L 4	J 4
CHAMPELLE	LUNDI	L 4	J 4	J 4	D 4	Ma 4	V 4
CHAMPELLE SUR BACONNE	LUNDI	Me 4	V 4	V 4	S 4	Ma 4	S 4
CHATELAIN	MERCREDI	Ma 7	S 7	S 7	Ma 7	J 7	D 7
CHAZÉ SURARGE	VENDREDI	V 7	D 7	D 7	Ma 7	V 7	L 7
CHAZÉ SUR GUYON	LUNDI	V 7	L 7	L 7	J 7	S 7	Ma 7
CHAZÉ SUR GUYON	VENDREDI	S 11	Ma 11	Ma 11	V 11	D 11	Me 11
CHAZÉ SUR GUYON	LUNDI	D 11	Ma 11	Ma 11	S 11	L 11	J 11
CHAZÉ SUR GUYON	LUNDI	L 12	J 12	J 12	D 12	Ma 12	V 12
CHAZÉ SUR GUYON	MARDI	Ma 12	V 12	V 12	L 12	Ma 12	S 12
CHAZÉ SUR GUYON	LUNDI	Me 14	D 14	D 14	Ma 14	V 14	L 14
CHAZÉ SUR GUYON	LUNDI	D 14	Ma 14	Ma 14	S 14	L 14	J 14
CHAZÉ SUR GUYON	MERCREDI	V 14	L 14	L 14	J 14	S 14	Ma 14
CHAZÉ SUR GUYON	MARDI	S 17	Ma 17	Ma 17	V 17	D 17	Me 17
CHAZÉ SUR GUYON	MERCREDI	D 17	Ma 17	Ma 17	S 17	L 17	J 17
CHAZÉ SUR GUYON	LUNDI	L 19	J 19	J 19	D 19	Ma 19	V 19
CHAZÉ SUR GUYON	MARDI	Ma 20	V 20	V 20	S 20	Ma 20	S 20
CHAZÉ SUR GUYON	LUNDI	D 21	Ma 21	Ma 21	J 21	D 21	Me 21
CHAZÉ SUR GUYON	JEUDI	D 22	Ma 22	Ma 22	V 22	L 22	J 22
CHAZÉ SUR GUYON	MERCREDI	V 22	L 22	L 22	J 22	S 22	Ma 22
CHAZÉ SUR GUYON	LUNDI	S 24	Ma 24	Ma 24	V 24	D 24	Me 24
CHAZÉ SUR GUYON	LUNDI	D 25	Ma 25	Ma 25	S 25	L 25	J 25
CHAZÉ SUR GUYON	LUNDI	L 26	J 26	J 26	D 26	Ma 26	V 26
CHAZÉ SUR GUYON	MARDI	Ma 27	V 27	V 27	L 27	Ma 27	S 27
CHAZÉ SUR GUYON	LUNDI	Me 28	S 28	S 28	Ma 28	V 28	D 28
CHAZÉ SUR GUYON	VENDREDI	J 29	D 29	D 29	Ma 29	V 29	L 29
CHAZÉ SUR GUYON	LUNDI	V 30	L 30	L 30	J 30	S 30	Ma 30
CHAZÉ SUR GUYON	VENDREDI	S 31	Ma 31	Ma 31	D 31	Me 31	D 31

CALENDRIER DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2015

POUR CONNAÎTRE VOS JOURS ET SEMAINES DE COLLECTE :
 1 Repérez votre commune dans le tableau de gauche. Un jour et un code couleur y sont associés.
 2 Reportez ensuite votre jour et le code couleur correspondant dans le tableau de droite pour connaître les dates exactes de collecte.

Il n'y a pas de collecte les jours fériés. La collecte est décalée d'un jour pour le reste de la semaine.
 → Suivez le guide: ↓

JOURS	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER 2016
MARDI	Ma 1	S 1	Ma 1	J 1	D 1	Ma 1	V 1
VENDREDI	J 2	D 2	Ma 2	V 2	S 2	Ma 2	S 2
LUNDI	V 3	L 3	J 3	S 3	Ma 3	J 3	D 3
JEUDI	S 4	Ma 4	V 4	D 4	Ma 4	V 4	L 4
LUNDI	D 5	Ma 5	S 5	L 5	J 5	S 5	Ma 5
MERCREDI	L 6	J 6	D 6	Ma 6	V 6	D 6	Me 6
VENDREDI	Ma 7	V 7	L 7	Ma 7	S 7	L 7	J 7
MERCREDI	Me 8	S 8	Ma 8	J 8	D 8	Ma 8	V 8
VENDREDI	J 9	D 9	Ma 9	V 9	L 9	Ma 9	S 9
MARDI	V 10	L 10	J 10	S 10	Ma 10	J 10	D 10
LUNDI	S 11	Ma 11	V 11	D 11	Ma 11	V 11	L 11
JEUDI	D 12	Ma 12	S 12	L 12	J 12	S 12	Ma 12
MARDI	L 13	J 13	D 13	Ma 13	V 13	D 13	Me 13
JEUDI	Ma 14	V 14	L 14	Ma 14	S 14	L 14	J 14
LUNDI	Me 15	S 15	Ma 15	J 15	D 15	Ma 15	V 15
MERCREDI	J 16	L 16	Ma 16	V 16	L 16	Ma 16	S 16
MARDI	V 17	L 17	J 17	S 17	Ma 17	J 17	D 17
MERCREDI	S 18	Ma 18	V 18	D 18	Ma 18	V 18	L 18
LUNDI	D 19	Ma 19	S 19	L 19	J 19	S 19	Ma 19
MARDI	L 20	J 20	D 20	Ma 20	V 20	D 20	Me 20
LUNDI	Ma 21	V 21	L 21	Ma 21	S 21	L 21	J 21
JEUDI	Me 22	S 22	Ma 22	J 22	D 22	Ma 22	V 22
MERCREDI	J 23	D 23	Ma 23	V 23	L 23	Ma 23	S 23
LUNDI	V 24	L 24	J 24	S 24	Ma 24	V 24	D 24
JEUDI	S 25	Ma 25	V 25	D 25	Ma 25	V 25	L 25
LUNDI	D 26	Ma 26	S 26	L 26	J 26	S 26	Ma 26
MARDI	L 27	J 27	D 27	Ma 27	V 27	D 27	Me 27
LUNDI	Ma 28	V 28	L 28	Ma 28	S 28	L 28	J 28
VENDREDI	Me 29	S 29	Ma 29	J 29	D 29	Ma 29	V 29
LUNDI	J 30	D 30	Ma 30	V 30	L 30	Ma 30	S 30
VENDREDI	V 31	L 31	Ma 31	S 31	J 31	D 31	Me 31

MÉMO TRI

HORAIRES DÉCHÈTERIES -> VOIR AU DOS

VERRE
Bouteilles, bocaux et pots en verre

TOUS LES PAPIERS
Papiers, journaux, magazines, catalogues, lettres et enveloppes

EMBALLAGES
Bouteilles et flacons plastiques, emballages métalliques, canettes, aérosols, cartons et briques alimentaires

NE SE RECYCLENT PAS
Films et emballages plastiques, pots de produits laitiers, barquette polystyrène

www.sisto.fr

HORAIRES DÉCHÈTERIES

Pour tenir compte de la fréquentation et de vos besoins, plus d'ouverture en été et moins en hiver.

HORAIRES D'HIVER DE NOVEMBRE À MARS	HORAIRES D'ÉTÉ D'AVRIL À OCTOBRE
Genève d'Argers - Le Lien d'Argers 13h00 - 17h00 / 13h00 - 17h00 Fermé / Fermé	Genève d'Argers - Le Lien d'Argers 09h00 - 12h00 / 13h00 - 16h00 Fermé / Fermé
Chazé sur-Arges 13h00 - 17h00 Fermé	Chazé sur-Arges 09h00 - 12h00 / 13h00 - 16h00 Fermé / Fermé
Sainte-Gemmes d'Argers 13h00 - 17h00 Fermé	Sainte-Gemmes d'Argers 09h00 - 12h00 / 13h00 - 16h00 Fermé / Fermé
Le Lien d'Argers 13h00 - 17h00 Fermé	Le Lien d'Argers 09h00 - 12h00 / 13h00 - 16h00 Fermé / Fermé

LES DÉCHÈTS ACCEPTÉS

SISTO - 4 rue de la Rairie
49500 SEGRÉ - Tél. 02 41 92 52 72

www.sisto.fr

SISTO - 4 rue de la Rairie
49500 SEGRÉ - Tél. 02 41 92 52 72

www.sisto.fr

Annexe 2

Les déchèteries

Horaires d'ouverture des déchèteries

	HORAIRES D'HIVER DE NOVEMBRE À MARS		Selon changement d'heures national	HORAIRES D'ÉTÉ D'AVRIL À OCTOBRE	
	Sainte Gemmes d'Andigné Le Lion d'Angers	Chazé sur-Argos		Sainte Gemmes d'Andigné Le Lion d'Angers	Chazé sur-Argos
LUNDI	9h00 - 12h30 / 13h30-17h00	9h00 - 12h00		9h00 - 12h30 / 13h30-18h30	9h00 - 12h00
MARDI	Fermé	Fermé		Fermé	Fermé
MERCREDI	13h30-17h00	13h30-17h00		9h00 - 12h30 / 13h30-18h30	13h30-18h30
JEUDI	13h30-17h00	Fermé		13h30-18h30	Fermé
VENDREDI	13h30-17h00	Fermé		13h30-18h30	Fermé
SAMEDI	9h00 - 12h30 / 13h30-17h00	13h30-17h00		9h00 - 12h30 / 13h30-18h30	13h30-18h30
DIMANCHE	Fermé	Fermé		Fermé	Fermé

 Les déchèteries sont fermées les jours fériés

Déchets acceptés en déchèterie	Déchets refusés
<ul style="list-style-type: none"> ■ Végétaux ■ Ferrailles ■ Gravats ■ Cartons ■ Tout-venant ■ Bois ■ Appareils Electriques et Electroniques ■ Plastiques durs ■ Réemploi ■ Bouchons en plastiques et de liège ■ Mobilier (déchèterie de Ste Gemmes d'Andigné uniquement) ■ Déchets Ménagers Spéciaux <ul style="list-style-type: none"> ● Huiles végétales ● Huiles minérales ● Produits de bricolage ● Emballages vides souillés ● Restes de produits phytosanitaires ● Solvants / Acides / Bases ● Aérosols ● Filtres à huile ● Piles et Batteries ● Néons, Lampes ● Radiographies ● Consommables bureautiques 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Déchets radioactifs ✗ Ordures ménagères ✗ Pneus ✗ Carcasses de voiture ✗ Cadavres d'animaux ✗ Bâches d'ensilage et films plastiques agricoles ✗ Amiante fibrociment ✗ Vêtements usagés ✗ Déchets des professionnels ne rentrant pas dans les catégories végétaux, ferrailles, gravats, tout-venant, bois, cartons ✗ Bouteilles de gaz ✗ Déchets piquants coupants des personnes en auto-soin (DASRI)

Annexe n° 3 :

Tarifs des matériaux pour les professionnels utilisant les déchèteries du SISTO : Déchèteries du Lion d'Angers, de Chazé sur Argos et de Ste Gemmes d'Andigné pour l'année 2015 :

MATERIAUX	Déchèteries de Sainte Gemmes d'Andigné et du Lion d'Angers (€ TTC / tonne)	Déchèterie de Chazé sur Argos (€ TTC / m³)
GRAVATS	41,61 €	54,10 €
FERRAILLE	- €	- €
TOUT VENANT	144,58 €	43,37 €
CARTONS	- €	- €
VEGETAUX	36,76 €	5,15 €
Broyage pour les Collectivités	32,29 €	4,52 €
BOIS	87,75 €	12,29 €

Annexe n° 4 :

Redevance Incitative - grilles tarifaires - année 2015

Grille tarifaire particuliers 2015 – collecte en BAC

Taille du bac	PART FIXE 15 levées incluses		TOTAL PART FIXE	PART VARIABLE
	Abonnement	Accès au bac		Surcote (par levée) De 16 à 26 levées
80 L	82,15 €	49,70 €	131,85 €	2,00 €
140 L		80,40 €	162,55 €	3,23 €
240 L		112,60 €	194,75 €	5,54 €
360 L		211,10 €	293,25 €	8,32 €
660 L		387,00 €	469,15 €	15,25 €
770 L		451,50 €	533,65 €	17,79 €

Grille tarifaire professionnels 2015 – collecte en BAC

Taille du bac	PART FIXE 15 levées incluses		TOTAL PART FIXE	PART VARIABLE
	Abonnement	Accès au bac		Surcote (par levée) De 16 à 26 levées
80 L	77,89 €	57,68 €	135,57 €	2,10 €
140 L		92,16 €	170,05 €	3,40 €
240 L		150,47 €	228,36 €	5,90 €
360 L		225,70 €	303,59 €	8,80 €
660 L		413,78 €	491,67 €	16,10 €
770 L		482,75 €	560,64 €	18,80 €

Grille tarifaire PART/PRO 2015 – collecte en BAC

Taille du bac	PART FIXE (20 levées incluses)			TOTAL PART FIXE (20 levées)	PART VARIABLE
	Abonnement professionnel	Abonnement particulier	Accès au bac		Surcote 21 à 26 levées
80 L	77,89 €	82,15 €	57,68 €	217,72 €	2,10 €
140 L			92,16 €	252,20 €	3,40 €
240 L			150,47 €	310,51 €	5,90 €
360 L			225,70 €	385,74 €	8,80 €
660 L			413,78 €	573,82 €	16,10 €
770 L			482,75 €	642,79 €	18,80 €

Grille tarifaire particuliers et professionnels 2015 – Dépôt avec BADGE

PART FIXE 45 dépôts inclus	PART VARIABLE (dépôt supplémentaire)
122,96 €	1,30 € par dépôt

Grille tarifaire PART/PRO 2015 – Dépôt avec BADGE

PART FIXE (75 dépôts inclus)		TOTAL PART FIXE (75 dépôts)	PART VARIABLE (si plus de 75 dépôts)
Abonnement professionnel	Abonnement particulier		
122,96 €	77,89 €	200,85 €	1,30 €